



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

SJ_2024_12_03

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date d'affichage : 06/01/25

Service Communal d'Hygiène et de Santé
Direction Générale Adjointe Aménagement Territorial et Cadre de Vie

MCF / CB

OBJET : AUTORISATION PRÉALABLE A LA MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT DE TYPE F2 D'UNE SURFACE HABITABLE TOTALE DE 39.35 M², SIS 34 QUAI ALFRED SISLEY, 92390, VILLENEUVE-LA-GARENNE, A M. QUEIROS DE ABREU CARLOS

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H), notamment les articles L.635-1 à L.635-11, R.635-1 à R.635-4,

Vu le Code de la Santé Publique (C.S.P),

Vu le Code de la Sécurité Sociale (C.S.S),

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86 1290 du 23 décembre 1986,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR »,

Vu le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements,

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement ainsi qu'au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D) du Département des Hauts-de-Seine,

Vu la délibération municipale n°08/0897 en date du 26 juin 2018 portant instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur le territoire communal,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250106-SJ_2024_12_03-AI
Date de télétransmission : 06/01/2025
Date de réception préfecture : 06/01/2025

Vu la délibération n° 2019/S05/023 de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine portant sur la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable à la mise en location de logements sur la ville de Villeneuve-la-Garenne,

Vu la demande d'autorisation préalable à la mise en location de logement enregistrée sous le numéro APMLL2024-030 :

Déposée le	20/11/2024
Par	M. QUEIROS DE ABREU Carlos 2, Chemin Pierre de Ronsard Appartement 7024 92400, Courbevoie
Nature du bien et superficie	F2 – 39.35 m ² 1 ^{er} étage, porte 24
Sur un terrain sis	34, quai Alfred Sisley 92390 Villeneuve-la-Garenne
Cadastré	0E 221

CONSIDERANT

Que M. QUEIROS DE ABREU Carlos a fait une demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement enregistrée sous le n° APMLL2024-030 en date du 23 septembre 2024,

Que ce projet prévoit la mise en location d'un F2 pour une surface habitable mesurée totale de 39.35m², sis 34 quai Alfred Sisley, 92390 Villeneuve-la-Garenne, 1er étage, porte 24,

Qu'une visite en date du 19 décembre 2024 a permis de constater la conformité du logement à la réglementation.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'autorisation préalable de mise en location enregistrée sous le n° APMLL2024-030, pour le logement sis 34 quai Alfred Sisley, 92390 Villeneuve-la-Garenne et d'une surface habitable totale de 39.35 m², est accordée à M. QUEIROS DE ABREU Carlos.

PRECISE :

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 C.R.P.A).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécourse citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 06/01/2025



Pascal PELAIN,

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**